INITIALES DU MAIRE
7444
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 11 décembre 2023 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén. /gref-très.

Neuf (9) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2023-12-243
7444

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2023-12-244
7444

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 novembre 2023.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2023-12-245
7444

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 novembre 2023.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 148 m³, moyenne : 72 m³/jr
Secteur Les Buissons :	5 622 m³, moyenne: 187 m³/jr
Station de recherche :	non disponible
Camping de la Rive :	non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de novembre 2023.

INITIALES DU MAIRE 7445 DA INITIALES DU SEC.-TRÉS.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 18 octobre 2023

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2023-12-246
7445

CORRESPONDANCE

Reçue :

* M. Denis Charland, directeur général, ministère de la Sécurité publique - 2023-12-01- information que le bâtiment situé au 4, rue Labrie, Pointe-aux-Outardes, pourrait bénéficier d'une assistance financière en vertu du Programme général d'assistance financière lors de sinistres, imminence d'érosion menaçant un bâtiment.

Expédiée :

* Mme Maryvonne Tremblay, Maison des jeunes le SQUAT -23-11-14- envoi de la résolution numéro 2023-10-232 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte de faire un chèque au montant de 4 135,17 $, selon les factures déposées par la Maison des jeunes, Le SQUAT, pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement pour l'année 2023.

* Mme Annick Lévesque, directrice générale, Office d'habitation de Manicouagan -23-11-14- envoi de la résolution numéro 2023-11-233 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte les états financiers 2022 de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'Orée des Bois de Pointe-aux-Outardes. La part de la Municipalité est au montant de 1 282 $.

* M. Jonathan Dupont, Les Aménagements Nordiques -23-11-14- envoi de la résolution numéro 2323-11-237 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte le prix soumis pour réaliser l'étude de projet de sentiers récréotouristiques pour un accès à la plage et un accès à la rivière Outardes sur le territoire de Pointe-aux-Outardes.

* Mme Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de Manicouagan -23-11-14- envoi de la résolution numéro 2023-11-240 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate la MRC de Manicouagan à signer l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2023-12-247
7445

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2023-12-11 ainsi que les transferts suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2023

Transferts:

02 13000 335	Internet – Adm.	+	450 $
02 13000 494	Cotisation et abonnements	+	500 $
02 13000 527	Ent. et rép.- Équip. Adm	+	200 $
02 29500 451	Services de fourrière	+	400 $

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

02 32000 521	Ent. infrast. Routières	+	1 450 $
02 32000 643	Petits outils	+	700 $
02 41200 141	Salaire régulier – Pur. Eau	+	850 $
02 41200 411	Analyse de l'eau	+	3 800 $
02 41200 454	Formation eau potable	+	3 400 $
02 41300 642	Matériaux	+	300 $
		+	**12 050 $**
02 11000 310	Frais déplacement	-	500 $
02 11000 610	Aliments	-	200 $
02 13000 414	Administration et informatique	-	200 $
02 13000 454	Service de formation	-	200 $
02 19000 341	Avis publics	-	450 $
02 22000 690	Premiers répondants – Matériel	-	250 $
02 22000 953	Regroupement – achats – Serv. Mun.	-	1 000 $
02 23000 310	Frais de déplacement – PCM	-	200 $
02 23000 454	Services de formation	-	200 $
02 32000 141	Salaire régulier – Voirie	-	300 $
02 32000 522	Entretien garage et entrepôt	-	2 000 $
02 32000 631	Essence et huile diesel – Voirie	-	300 $
02 32000 650	Vêtements, chaussures et acc.	-	150 $
02 34000 521	Entretien – Éclairage public	-	500 $
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	-	100 $
02 41200 411	Analyses de l'eau	-	500 $
02 41200 419	Services tech. – Pur. Eau	-	1 250 $
02 41300 141	Salaire régulière – Dist. Eau	-	1 000 $
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	-	350 $
02 41500 141	Salaire régulier	-	200 $
02 61000 141	Inspecteur en bâtiment – Salaire	-	1 000 $
02 61000 200	Charges sociales – Employeur	-	200 $
02 61000 454	Services de formation	-	500 $
02 61000 670	Fourn. Bureau - Urbanisme	-	200 $
02 70000 670	Fourn. Bureau – loisirs et culture	-	300 $
		-	**12 050 $**

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun

INITIALES DU MAIRE 7447 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2023-12-248
7447

CALENDRIER 2024 – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 148 du Code municipal, la municipalité locale doit établir, par résolution, avant le 31 décembre 2023, le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2023 :

Lundi 15 janvier 2024 à 19 h 30
Lundi 12 février 2024 à 19 h 30
Lundi 11 mars 2024 à 19 h 30
Lundi 08 avril 2024 à 19 h 30
Lundi 13 mai 2024 à 19 h 30
Lundi 10 juin 2024 à 19 h 30
Mardi 02 juillet 2024 à 19 h 30
Lundi 12 août 2024 à 19 h 30
Lundi 09 septembre 2024 à 19 h 30
Mardi 15 octobre 2024 à 19 h 30
Lundi 11 novembre 2024 à 19 h 30
Lundi 09 décembre 2024 à 19 h 30

2023-12-249
7447

DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 5.3.5 du Règlement numéro 338-18 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, un membre du conseil doit déclarer tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu et qui n'est pas de nature purement privé, lorsque sa valeur excède 200 $.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour dépôt le registre des déclarations des élus de décembre 2022 à novembre 2023.

2023-12-250
7447

FIXER LA DATE – DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de fixer au mardi 19 décembre 2023, à 19 h, une session spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et du plan triennal des immobilisations 2024, 2025 et 2026.

2023-12-251
7447

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA STATION DE POMPAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES - AVENANT #04 INDEXATION MANDAT FNX-INNOV

CONSIDÉRANT le tableau de comparaison de l'estimation originale des coûts de travaux du projet et l'indexation sur 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la proposition originale établissait les honoraires de FNX-INNOV à 8,7% du total du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le calcul des honoraires serait de 8,7% du coût des travaux indexés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'avenant 04 indexation, pour le mandat de FNX-INNOV dans le projet d'agrandissement de la station de pompage de Pointe-aux-Outardes, au coût de 14 400 $, plus taxes.

Formules Municipales - No 6514-MST-spécial

2023-12-252
7448

MANDAT FNX-INNOV – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA STATION DE POMPAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES – REMPLACEMENT DES FILTRES ET AJOUTS DE PRODUITS CHIMIQUES

CONSIDÉRANT les modifications à la chaine de traitement pour l'abaissement du fer colloïdal, ainsi que l'ajout du remplacement des filtres existants au projet d'agrandissement de la station de pompage de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE des éléments s'ajoutent au projet original, soit le remplacement des filtres existants par de nouveaux filtres à être installés dans le nouveau bâtiment, l'ajout d'un système de dosage de permanganate de potassium et l'ajout d'un système de dosage de sulfate ferrique;

CONSIDÉRANT QUE la proposition originale établissait les honoraires de FNX-INNOV à 8,7% du total du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le calcul des honoraires serait de 8,7% du coût des travaux supplémentaires de plus de 350 000 $, plus taxes, et un budget de 5 000 $ pour la préparation de la demande d'autorisation ministérielle pour la modification de la filière de traitement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les honoraires additionnels proposés par FNX-INNOV pour la conception, la préparation de la demande d'autorisation ministérielle ainsi que la surveillance des travaux pour la modification de la filière de traitement (ajout de dosage de produits chimiques) ainsi que le remplacement des filtres existants dans le projet d'agrandissement de la station de pompage de Pointe-aux-Outardes, au coût de 35 500 $, plus taxes. Les honoraires couvrent les mêmes services que l'offre de services originale, soit la conception détaillée, les services pendant la période d'appel d'offres, la surveillance des travaux et les plans finaux.

2023-12-253
7448

RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN À UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'UNE SOURCE ÉOLIENNE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan a adopté trois résolutions portant les numéros 2023-152, 2023-153 et 2023-154, en date du 8 septembre 2023, énonçant son intention de participer à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne conformément à sa compétence prévue à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales,* dans le cadre de projets déposés conjointement entre la MRC et trois producteurs privés en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec portant le numéro A/O 2023-01 ;

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2023, la MRC a notifié la municipalité de son intention de participer à l'exploitation d'une telle entreprise de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne conformément à l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QU' afin de pourvoir aux sommes requises à sa participation financière à ce projet éolien, la MRC entend procéder à un emprunt, lequel

INITIALES DU MAIRE 7449 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

demeure sujet à l'approbation des autorités compétentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la municipalité reconnaisse et accepte la participation de la MRC à l'entreprise de production d'électricité mentionnée au préambule ainsi que l'emprunt y étant afférent et accepte, au besoin, de se porter caution des obligations qui en découle ;

QUE Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

2023-12-254
7449

AIDE FINANCIÈRE – RÉSIDENCE ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE la Résidence St-Joseph est un organisme à but non lucratif, située sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT la préparation d'un plan de stabilisation des finances 2024-2027 a été réalisé en collaboration avec plusieurs organismes du milieu qui utilisent ou réfèrent leurs services;

CONSIDÉRANT QUE la Résidence St-Joseph fait partie du plan de mesure d'urgence de la municipalité pour l'hébergement de quelques personnes s'il y a de la disponibilité (tel qu'en décembre 2022, lors des grands vents);

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 90 et 91 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut accorder une aide financière à un organisme à but non lucratif à vocation sociale qui offre de l'aide ou des services à des personnes physiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de remettre un montant de 2 500 $ à la Résidence St-Joseph dans le cadre de leur plan de stabilisation des finances 2024-2027.

2023-12-255
7449

APPUI RMBMU – PROJET DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ (AMCE)

CONSIDÉRANT QUE la Réserve mondiale de biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU) désire déposer une demande de financement pour le projet de mise en place d'autres mesures de conservation efficace (AMCE) en Manicouagan pour les années 2024 à 2026 dans le cadre du programme Action-Climat Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la municipalité de Pointe-aux-Outardes serait de niveau stratégique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la Réserve mondiale de biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU) pour le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme Action-Climat Québec pour le projet de mise en place d'autres mesures de conservation efficace (AMCE) en Manicouagan.

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes participera aux activités suivantes, dirigées par le RMBMU :

- Établir l'admissibilité des milieux naturels en fonction de critères écologiques, culturels et contributifs à la résilience climatique;
- Compléter les dossiers de reconnaissance en fonction des critères AMCE du MELCCFP;

Concevoir les plans de gestion des milieux naturels.

2023-12-256
7450

ENGAGEMENT - SURVEILLANT CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire engager du personnel afin d'assurer la surveillance auprès des jeunes et des adultes pendant les heures d'ouverture du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes durant la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE les étudiants Déreck Marin, Mika Durand et Gabriel Blouin sont intéressés par cet emploi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'engager les étudiants Déreck Marin, Mika Durand et Gabriel Blouin, pour la période d'ouverture du Centre des loisirs pour la location d'équipement et pour la patinoire de décembre 2023 à la mi-mars 2024 (selon les humeurs de Dame Nature), comme surveillants des loisirs pour un maximum de 40 heures/semaine, au taux horaire selon la convention collective (classe 1, échelon 7).

2023-12-257
7450

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL — PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes, soit du 22 décembre 2023 au 4 janvier 2024 inclusivement.

AFFAIRES NOUVELLES

2023-12-258
7450

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

INITIALES DU MAIRE 7451 INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, que le conseil de Pointe-aux-Outardes approuve les dépenses d'un montant de 23 846 $ relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le conseiller Robert Leblanc se retire de la décision.

2023-12-259
7451

ACHAT - PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QU' après vérification, il manque plusieurs panneaux de signalisation en bordure des rues municipales;

CONSIDÉRANT le prix soumis par Signoplus pour la fourniture des différents panneaux de signalisation, poteaux et accessoires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de panneaux de signalisation, poteaux et accessoires auprès de Signoplus, au coût de 9 418,35 $. Le montant sera pris dans le surplus de l'année en cours.

2023-12-260
7451

ACHAT – FOURNITURES AQUEDUC

CONSIDÉRANT QU' il manque de boîtes de service, arrêts de lignes et tuyau de cuivre pour des réparations ou ajouts d'entrées d'eau;

CONSIDÉRANT le prix soumit par Produits BCM ltée pour les fournitures d'aqueduc nécessaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de fournitures d'aqueduc nécessaires auprès de Produits BCM ltée, au coût de 1 688,53 $, plus taxes.

2023-12-261
7451

MANDAT EXPERTISE – DOSSIER DEVANT LES TRIBUNAUX

CONSIDÉRANT la découverte d'irrégularités dans certains dossiers de taxes de contribuables de notre municipalité en 2022;

CONSIDÉRANT QUE Me Caron a besoin de services professionnels pour notre défense dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Me Caron à se prévaloir de services professionnels requis pour notre défense dans ce dossier, jusqu'à concurrence de 2 500$, plus taxes.

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

INITIALES DU MAIRE
7452
DP
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

2023-12-262
7452

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2023-12-263
7452

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 40.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE